

Aux membres
de la Société Suisse des Entrepreneurs

Zurich, le 21 décembre 2016 mas / ar

Informations sur les négociations salariales et le Parifonds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous permettons de vous informer brièvement, avant la fin de l'année, sur des décisions importantes pour vos activités:

- **Pas d'augmentation des salaires CN:** la SSE et les syndicats n'ayant abouti à aucun accord lors de leurs négociations, les salaires de la CN demeureront inchangés en 2017. Cependant, libre à vous de décider si et dans quelle mesure vous voulez augmenter les salaires de vos collaborateurs pour 2017.
- **Enquête anticipée sur les salaires:** la SSE mènera une enquête anticipée sur les salaires auprès de ses entreprises membres à fin février 2017. Les résultats de cette enquête servent au KBOB à déterminer la hausse des salaires, information d'une importance cruciale en particulier pour des projets de construction s'étendant sur plusieurs années. Par conséquent, nous vous prions instamment de bien vouloir participer à cette enquête.
- **Parifonds:** les syndicats n'ayant pas été en mesure d'imposer leurs revendications salariales pour 2017, ils refusent de signer la convention pour assainir les finances du Parifonds. Ainsi, les moyens nécessaires au financement intégral des prestations de formation manqueront déjà en 2017. La SSE déplore une telle situation, mais continue à s'engager de manière intensive pour trouver une solution. Si les syndicats ne se déclarent pas bientôt disposés à faire des concessions, il faut s'attendre en 2017 à une sensible réduction des prestations versées par le Parifonds. Cependant, cette mesure ne touchera pas les contributions à la formation initiale (art. 27), aux cours à l'étranger (Espagne/Portugal) et aux cours de langue fide sur le chantier (art. 37 bis). La date exacte d'entrée en vigueur des réductions n'est pas encore fixée. De plus, il est prévu d'opérer un changement de système en vue de verser des forfaits journaliers en lieu et place de la prise en charge de l'indemnité pour perte de salaire, des coûts de cours et des frais. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la situation.

La SSE appuie la décision de ne pas augmenter les salaires en 2017. En effet, les entreprises fournissent déjà une contribution importante au personnel de chantier avec le sensible relèvement des cotisations FAR en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016 et la majoration d'un franc de l'indemnité pour le repas de midi dès le 1^{er} janvier 2017. A notre avis, une augmentation de salaire de la CN dépassant ce cadre ne nous apparaît pas justifiée pour plusieurs raisons: le renchérissement est négatif, les perspectives conjoncturelles sont modérées et les prix de construction continuent à stagner, voire sont en recul dans certaines régions.

Vous souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société Suisse des Entrepreneurs



Gian-Luca Lardi
Président central



Benedikt Koch
Directeur